



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 <sup>er</sup> Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,  M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

### Objet : Groupement de commande pour une mission d'étude relative à la révision du Programme Local de l'Habitat – Résiliation

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 26 septembre 2012 modifiée, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé la constitution d'un groupement de commande, régi par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, ayant pour objet la désignation commune d'un seul cabinet spécialisé qui sera chargé de l'étude relative à la révision du Programme Local de l'Habitat 2014-2020, pour les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais.

Il précise que le bureau d'étude retenu, le cabinet URBANIS, a réalisé dans un premier temps le diagnostic et l'évaluation du « PLH 1 » qui s'étendait sur la période 2008-2013. Une deuxième phase de travail concernant les objectifs et les fiches actions à définir pour le prochain PLH a démarré en septembre 2013 avec la création au sein de la Communauté de communes du Clermontais d'un groupe de travail composé d'élus et de techniciens. En novembre 2013, le Porté à Connaissance de l'Etat a été communiqué par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Les attentes et objectifs qualitatifs de l'Etat exprimés au travers de ce document étaient en adéquation avec les actions menées par les territoires concernés depuis plusieurs années.

En revanche, la programmation de logements proposée par l'Etat pour la période 2014-2019, basée sur la poursuite de la croissance démographique enregistrée sur le territoire entre 1999-2009, relevait d'un scénario établi au fil de l'eau et faisait apparaître des incohérences sur le rythme de construction envisagée et sur la répartition de cette programmation entre les communes.

Les élus des deux communautés de communes en cours d'élaboration des scénarios de programmation, avec des modèles de scénarii différents travaillés par le bureau d'étude, ont proposé en décembre 2013 aux services de l'Etat de les rencontrer afin de travailler ensemble à une programmation réaliste pour le territoire qui malgré les relances n'a pas pu se tenir.

En conséquence, la Communauté de communes du Clermontais souhaite aujourd'hui résilier sa part de marché et acter son retrait du groupement de commande établi avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Moyens Généraux réunie le 02 Décembre 2015.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de résilier la part de marché de la Communauté de communes du Clermontais

**APPROUVE** le retrait de la Communauté de communes du Clermontais au groupement de commande établi avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20151211-2015-12-09-13-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2015  
Date de réception préfecture : 11/12/2015